

**BURKINA FASO**  
**UNITE - PROGRES - JUSTICE**



DIX-HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR  
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

**DECLARATION DU BURKINA FASO  
A L'EXAMEN DU RAPPORT DE  
L'URUGUAY POUR LE SECOND CYCLE  
DE L'EPU**

Prononcée par

Son Excellence Monsieur Prosper VOKOUMA,  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Burkina Faso  
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Genève, le 29 janvier 2014

**Monsieur le Président,**

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de l'Uruguay et la félicite pour la présentation de son rapport national devant le Groupe de Travail de l'Examen Périodique universel.

Le présent exercice auquel l'Uruguay se soumet pour la deuxième fois après avoir accepté toutes les recommandations formulées dans le cadre du premier examen témoigne de son engagement à mieux promouvoir et protéger les droits humains. Cet engagement s'est par ailleurs traduit par la présentation d'un rapport intérimaire en septembre 2012.

Le Burkina Faso félicite l'Uruguay pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Il note particulièrement à cet effet que, à un moment où l'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels est mise à rude épreuve par le processus de globalisation et la crise économique mondiale, l'Uruguay a ratifié le Pacte international relatif aux dits droits. De même, il s'est acquitté de la quasi-totalité de ses obligations conventionnelles en matière de soumission des rapports aux différents comités chargés de la surveillance des conventions qu'il a ratifié.

Des progrès se remarquent dans le domaine des droits de l'enfant avec notamment l'adoption de la Stratégie nationale pour l'enfance,

l'adolescence et la famille, de même que dans le domaine des droits de la femme ou des efforts sont faits pour améliorer la participation de ces dernières à la prise de décision et à l'élaboration des politiques publiques. Le Burkina Faso se félicite à cet effet des mesures permettant la prise en compte des particularités de la plainte pour violence familiale dans les procédures policières, de l'enseignement de modules sur la violence familiale à l'Ecole nationale de police et de la création de quatre juridictions spécialisées sur la violence familiale.

En outre, mon pays apprécie positivement les mesures d'amélioration des conditions carcérales, de réduction de la pauvreté, notamment celle des femmes et des personnes d'ascendance africaine, de non discrimination, d'élargissement et d'amélioration de la qualité de l'offre éducative.

**Monsieur le Président,**

Il est communément admis que l'effectivité des droits humains est une quête permanente. Aussi, le Burkina Faso, tout en réitérant ses félicitations à l'Uruguay pour les efforts accomplis, voudrait lui adresser les recommandations suivantes :

- Œuvrer à l'obtention de l'accréditation de l'Institution nationale des droits de l'homme par le Comité International de Coopération en parachevant le processus déjà entamé ;

- Renforcer les actions en matière d'égalité des chances à travers notamment la définition et la mise en œuvre d'une politique nationale sur le genre ;
- Veiller à une bonne application de la loi sur la réparation des actes de discrimination à l'égard des personnes d'ascendance africaine, notamment les dispositions fixant un quota de 8% réservé à celles-ci pour les postes vacants de l'Etat ;
- Poursuivre les efforts visant à rendre effectif le vote des Uruguayens vivant à l'étranger ;
- Accélérer le processus de mise en place du mécanisme national de prévention de la torture.

**Je vous remercie**